

RAPPORT
2014 SUR LA
PAUVRETÉ DES
ENFANTS ET
DES FAMILLES
EN ONTARIO



LA PAUVRETÉ INFANTILE, 25 ANS PLUS TARD:
**NOUS POUVONS
Y REMÉDIER**

FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.



1914 • 2014 • Embracing the future



INTRODUCTION

« Le gouvernement pourrait faire plein de choses pour mettre fin à la pauvreté. Je ne comprends pas pourquoi il ne le fait pas ».

Élève de 5e-8e année, Toronto.

En novembre 2014, la résolution adoptée à l'unanimité par tous les partis fédéraux d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada en 2000 aura 25 ans. Une génération entière a vécu à l'ombre de cette promesse de 1989, toujours non tenue depuis quatorze ans. Plus de 1,3 million d'enfants au Canada et plus de 550 000 en Ontario vivent présentement en situation de pauvreté. Même si la taille de l'économie canadienne a plus que doublé, la pauvreté des enfants et des familles est pire en 2014 qu'en 1989, et ce, autant à l'échelle nationale que provinciale.

La pauvreté et les inégalités au Canada sont sorties de l'ombre depuis 1989. Une foule de rapports, d'études, d'organismes communautaires, de reportages dans les médias et d'experts possédant une expérience concrète de la pauvreté ont décrit les multiples effets nocifs de la pauvreté des enfants et des familles et ont proposé des solutions pratiques. Les partenariats qu'a forgés Campagne 2000 - Ontario avec les familles à faible revenu, les femmes, les personnes qui ont des incapacités, les nouveaux arrivants, les communautés autochtones et racialisées, les banques alimentaires, les fournisseurs de services dans les secteurs de la santé, de la garde à l'enfance et du logement à prix abordable, les groupes confessionnels, les enseignants, les travailleurs sociaux, les syndicats et beaucoup d'autres démontrent que l'éradication de la pauvreté demeure une priorité pour les Ontariennes et Ontariens.

Depuis 1989, les familles au Canada ont vécu d'importants changements socioéconomiques qui ont eu des conséquences sur leurs revenus et sur leurs chances dans la vie : le libre échange, la mondialisation, la stagnation des salaires, la croissance de l'emploi contractuel et temporaire, les nouvelles politiques d'immigration et deux grandes récessions. Ces changements ont créé des problèmes pour les familles ontariennes; or l'engagement à réduire la pauvreté a chancelé. En effet, à la fin des années 1990, le financement des services de garde, l'éducation, le logement à prix abordable et les programmes d'aide sociale ont été considérablement réduits. Le financement de ces services demeure nettement insuffisant par rapport à ce qui est requis pour sortir les Ontariens de la pauvreté et leur redonner la santé et la dignité. Même si le gouvernement fédéral n'a pas encore mis en œuvre de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'Ontario a fait preuve d'initiative en adoptant la

Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté. Mais il reste beaucoup plus à faire.

Même si la pauvreté des enfants et des familles persiste, Campagne 2000 - Ontario croit que l'Ontario peut y remédier. Nous savons qu'il est possible de résoudre le problème de la pauvreté, car l'efficacité de politiques sociales ciblées assorties d'investissements suffisants a été démontrée. En effet, le Canada a diminué de façon importante la pauvreté chez nos aînés depuis les années 1960, et au Danemark et en Norvège, grâce à des investissements dans des programmes de services de garde, d'éducation postsecondaire et de logement à prix abordable, les taux de pauvreté infantile ont été réduits à moins de 7 % dans ces pays.

Par ailleurs, la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) de 2008 de l'Ontario a démontré que les politiques ciblées ont un impact réel sur la pauvreté. L'objectif de la SRP de 2008 était de réduire la pauvreté infantile de 25 % sur cinq ans. Des investissements stratégiques dans la Prestation ontarienne pour enfants et des hausses du salaire minimum ont aidé à réduire la pauvreté infantile de 9,2 % de 2008 à 2011, période où la dernière grande récession était à son sommet. Même si la première SRP n'a pas atteint son objectif de réduire la pauvreté infantile de 25 % en Ontario, elle a néanmoins démontré que des investissements ciblés et soutenus donnent des résultats positifs.

L'Ontario doit s'appuyer sur ses progrès à ce jour et travailler à éradiquer la pauvreté chez tous les Ontariens et Ontariennes. La Stratégie de réduction de la pauvreté de 2014 a pour objectif ambitieux de mettre fin à l'itinérance en Ontario. Elle vise aussi à continuer de réduire la pauvreté infantile en Ontario de 25 % par rapport à 2008. Pour atteindre ces deux grands objectifs, l'Ontario doit se fixer des cibles et des échéanciers et adopter un plan d'action clairement défini. L'Ontario devrait investir dans des programmes d'éradication de la pauvreté pour améliorer les conditions de vie d'Ontariens et d'Ontariennes de tous les âges. Bonifier la Prestation ontarienne pour enfants, continuer à augmenter le salaire minimum, hausser les taux des prestations d'aide sociale, investir dans le logement à prix abordable et mettre en œuvre un réseau de services de garde à l'enfance accessibles, de bonne qualité et abordables sont autant de mesures pour nous aider à bâtir une province plus équitable et plus prospère.

Vingt-cinq ans et une génération plus tard, il est clair que la pauvreté continue à priver les enfants et les adultes de leur dignité et de leur capacité de se réaliser. Il faut remédier au problème de la pauvreté pour améliorer véritablement et dès maintenant des personnes en chair et en os.

MESURER LA PAUVRETÉ INFANTILE

À cause de modifications importantes dans la collecte de statistiques au Canada, 2014 est l'année la plus difficile depuis 1989 pour rendre compte de la situation de la pauvreté des enfants et des familles au pays. Jusqu'en 2013, les partenaires de Campagne 2000 qui produisent des rapports sur la pauvreté s'appuyaient sur la publication annuelle des « Revenus au Canada » et sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour leurs données sur les taux de pauvreté et le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté au Canada. Or, en 2013, on a mis fin à l'EDTR pour la remplacer par l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). En octobre, les données de l'ECR n'avaient toujours pas été publiées ni évaluées pour déterminer dans quelle mesure elles étaient comparables aux données de l'EDTR, rendant ainsi difficile de mesurer les progrès ou l'absence de progrès en matière de réduction de pauvreté infantile. La capacité de comparer et d'évaluer la tendance des taux de pauvreté infantile a également été entravée par l'abolition, en 2010, du questionnaire détaillé obligatoire du recensement, lequel a été remplacé par l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Dans le passé, les données du questionnaire détaillé obligatoire du recensement étaient utilisées pour surveiller et comparer les taux de pauvreté infantile de certains groupes chez qui les taux de pauvreté sont les plus élevés, notamment les personnes d'immigration récente, racialisées, autochtones et ayant des incapacités.¹ Statistique Canada a mis en garde les utilisateurs de ces divers instruments leur indiquant que les données de l'ENM de 2011 ne sont pas comparables aux données du recensement précédent car, la participation étant volontaire, les résultats « peuvent comporter un niveau plus élevé d'erreur de non-réponse » que le questionnaire détaillé obligatoire du recensement de 2006.²

Pour que les initiatives de réduction de pauvreté mises en œuvre par les trois ordres de gouvernement soient efficaces, il faut avoir accès aux données recueillies à l'aide d'un questionnaire de recensement obligatoire permettant ainsi de suivre l'expérience de groupes marginalisés. Campagne 2000 demande avec instance au gouvernement fédéral de réinstaurer immédiatement le questionnaire détaillé obligatoire du recensement ou de rendre accessible une autre source similaire de données fiables.

Dans ce rapport, à moins d'indication contraire, les données du Fichier des familles T1 (FFT1) de Statistique Canada sont utilisées pour dresser le portrait de la pauvreté. Le FFT1 est basé sur les données tirées des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers et sur les dossiers de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Statistique Canada établit les seuils de revenus des ménages et des familles en appariant des fichiers d'impôt individuels, mais le calcul du revenu familial n'inclut pas le revenu des autres membres de la famille vivant sous le même toit. Depuis la mise en œuvre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), le processus d'identification des enfants de moins de 6 ans s'est amélioré. Comparativement aux estimations officielles de population de Statistique Canada, le FFT1 rend mieux compte des enfants.³ Il est important de souligner qu'à cause de différences méthodologiques, les taux de faible revenu dérivés du FFT1 ne peuvent pas être comparés aux taux calculés en vertu de l'ENM et de l'EDTR. Ce rapport relève les variations sur certains indicateurs, notamment les indicateurs définis dans la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, afin de dresser un portrait global de la pauvreté des enfants et des familles en Ontario et de surveiller les indices de réduction de la pauvreté.

Statistique Canada produit deux ensembles d'indicateurs de faible revenu, chacun à intervalle de deux ans, ce qui signifie que les données les plus récentes disponibles en 2014 sont celles de 2012. La mesure de faible revenu (MFR avant et après impôt) relève les familles dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian, ajusté à la taille de la famille. La MFR après impôt 2012 pour une famille monoparentale avec un enfant âgé de 16 ans ou moins est de 23 755 \$⁴. Le seuil de faible revenu (SFR, avant et après impôt) indique un niveau de revenu selon lequel les familles dépensent 20 % de plus de leur revenu que la famille moyenne pour la nourriture, le logement et les vêtements. Le SFR varie en fonction de la taille de la famille et de la collectivité habitée. Le SFR après impôt 2012 pour une famille de deux personnes dans une grande agglomération urbaine est de 23 850 \$.⁵ Les données du recensement utilisées ici sont basées sur le SFR comme indicateur de pauvreté.

Les stratégies de réduction de pauvreté de 2008 et de 2014 du gouvernement de l'Ontario utilisent la Mesure de faible revenu après impôt comme indicateur pour suivre les progrès réalisés afin d'atteindre la cible de réduction de pauvreté infantile de 25 %. La MFR après impôt 2008 ajustée à l'inflation est le point de référence du gouvernement pour mesurer la réduction de la pauvreté. Cela signifie que la MFR après impôt pour une famille monoparentale avec un enfant pour la durée de l'actuelle stratégie de réduction de la pauvreté sera de 26 279 \$ (ajusté selon l'inflation). L'utilisation de la MFR après impôt 2008 comme point de référence pour la Stratégie de réduction de la

pauvreté (SRP) aura pour effet de présenter de façon inexacte, spécialement au cours de la période ultérieure à la SRP, la diminution de la pauvreté infantile et, à mesure qu'augmentera le revenu médian, le nombre d'enfants échappant à la pauvreté sera probablement surestimé.

LA PAUVRETÉ INFANTILE PERSISTE EN DÉPIT DES PROMESSES

Vingt-cinq ans après la résolution adoptée à l'unanimité par tous les partis fédéraux d'éliminer la pauvreté des enfants en 2000, les données les plus récentes tirées des déclarations d'impôt sur le revenu indiquent que 19,9 % des enfants en Ontario, à savoir un enfant sur cinq, vivent en situation de pauvreté (MFR après impôt).⁶ Et les taux de pauvreté infantile sont encore plus élevés au sein des groupes marginalisés: un enfant de famille immigrante sur deux, un enfant racialisé sur trois⁷, plus ou moins un enfant autochtone sur quatre⁸ vivant dans une réserve et un enfant ayant des incapacités sur quatre sont pauvres (SFR, avant impôt). Dans les familles monoparentales avec un enfant, 44 % des enfants vivent en situation de pauvreté comparativement à 13,2 % dans les familles biparentales.⁹ Dans tous ces cas, ces enfants sont pauvres parce que leurs familles sont pauvres.

GRAPHIQUE 1

LA PAUVRETÉ INFANTILE ALORS ET MAINTENANT: 1989 ET 2012



Source: Statistique Canada, totalisation personnalisée, Fichier des familles T1, 2012.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE ONTARIENNE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

En septembre 2014, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre une deuxième stratégie quinquennale de réduction de la pauvreté. Nommée Réaliser notre potentiel, la nouvelle SRP a pour objectif ambitieux à long terme d'éliminer l'itinérance en Ontario. De plus, le gouvernement s'engage à nouveau à réduire la pauvreté des enfants de 25 % par rapport au taux de 15,2 % de 2008 (MFR après impôt). La stratégie s'articule autour de cet

objectif, mais un plan de mise en œuvre est nécessaire pour répondre aux besoins urgents des Ontariens et des Ontariennes qui vivent en situation de pauvreté.

Son engagement dans une loi à réduire la pauvreté signifie que le gouvernement de l'Ontario devra prioriser la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Faute de leadership de la part du gouvernement fédéral, la plupart des provinces et territoires et plus de 40 municipalités au Canada, dans le cadre de stratégies provinciales et locales, ont adopté des mesures cruciales pour réduire la pauvreté. Pour que la SRP 2014 parvienne à ses fins en Ontario, le gouvernement doit:

- Déterminer un échéancier pour l'atteinte de son double objectif de réduire la pauvreté de 25 % et d'éliminer l'itinérance.
- D'ici le budget 2015, mettre au point un plan d'action doté de ressources suffisantes pour atteindre l'objectif d'éliminer l'itinérance.
- Hausser les taux de prestation de l'aide sociale afin d'éradiquer la pauvreté qui afflige les bénéficiaires et produire un plan global pour une réforme constructive de l'aide sociale à être révisé de concert avec les personnes concernées.
- Créer un plan doté de ressources suffisantes pour offrir des services de garde abordables et de bonne qualité aux enfants âgés de zéro à quatre ans, des services de garde avant et après l'école pour les enfants inscrits en maternelle à temps plein (MTP) et des services de garde avant et après l'école pour les enfants âgés de six à douze ans.
- S'engager à bâtir de nouveaux logements à prix abordable et à consentir un supplément au loyer aux locataires vivant dans des logements inabordables.
- Mettre en œuvre des programmes ciblés, par exemple en matière d'équité d'emploi, pour les groupes dont les taux de pauvreté sont disproportionnellement élevés, notamment les personnes racialisées et les Autochtones.

DIMINUER DE 25 % LA PAUVRETÉ INFANTILE

La SRP de 2008 visait à réduire la pauvreté infantile de 25 % en 2013. Les données les plus récentes (2011) indiquent une baisse de 9,2 % de la pauvreté infantile (MFR après impôt). Même si l'Ontario n'a pas atteint la cible fixée, il est possible d'y parvenir et même de dépasser cet objectif par des investissements stratégiques.

L'entrée en vigueur de l'indexation de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) à compter de juillet 2015 sera une étape importante pour maintenir la valeur de la POE malgré

l'augmentation des coûts du logement, des services publics et de la nourriture. Toutefois, l'indexation ne suffira pas à elle seule à répondre aux besoins urgents des enfants et des familles qui vivent situation de pauvreté. L'Ontario peut atteindre plus rapidement son objectif de réduire de 25 % la pauvreté des enfants en :

- Augmentant la POE de 100 dollars par année sur 5 ans et en l'indexant selon l'inflation.
- Cessant de soustraire le montant de la pension alimentaire des prestations d'aide sociale que reçoit un chef de famille monoparentale.

- Augmentant le seuil des exemptions pour gains des bénéficiaires d'aide sociale.
- Créant plus de services de garde à l'enfance abordables, y compris des services avant et après l'école pour les enfants âgés de quatre à douze ans, pour permettre aux parents de travailler.

STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE L'ONTARIO

PROMESSES DE 2008 ET DE 2014	SITUATION EN NOVEMBRE 2014
<p>2008: Réduire la pauvreté infantile de 25 % en 2013.</p> <p>2014: Réduire la pauvreté infantile de 25 %.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les données les plus récentes (2011) indiquent une baisse de 9,2 % de la pauvreté infantile (MFR après impôt). • Nouvel engagement de réduire de 25 % la pauvreté infantile par rapport 2008, mais aucun échéancier précisé.
<p>2008: Augmenter la Prestation ontarienne pour enfants (POE) à 1310 \$/enfant/an max. en 2013.</p> <p>2014: Indexer la POE et le seuil de revenu selon l'inflation à compter de juillet 2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La POE a été haussée à 1310 \$/enfant/an en juillet 2014. • Le processus législatif relatif à l'indexation est en cours.
<p>2008: Examiner le système d'aide sociale pour réduire les obstacles et offrir plus de possibilités.</p> <p>2014: Poursuivre la réforme du système d'aide sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'examen du système d'aide sociale s'est achevé en 2012; aucun plan global de réforme annoncé à ce jour. • 2014: Les taux des prestations pour les personnes seules bénéficiaires d'Ontario au travail (OT) ont augmenté de 4,8 %; à 656 \$/mois, c'est 50 \$/mois de plus qu'en 2012. Les taux des prestations pour les familles bénéficiaires d'OT et du POSPH ont augmenté de 1 %. Gel des taux pour les membres de la famille des bénéficiaires du POSPH, ce qui maintient le gel introduit dans le Budget 2013. • Réformes positives introduites en 2013, mais le Budget 2014 élimine l'allocation liée à l'emploi pour les bénéficiaires du POSPH.
<p>2008: Élaborer une Stratégie à long terme de logement à prix abordable (SLPA).</p> <p>2014: Mettre fin à l'itinérance en Ontario. Mettre à jour la SLPA en 2015-2016.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la SLPA le 29 novembre 2010 suivant les consultations de 2009. • La SRP 2014 relie les mesures de soutien en santé mentale et en toxicomanie à la prévention de l'itinérance; création de mille nouveaux logements supervisés en 3 ans. • Dans le Budget 2014, on a augmenté de 294 M\$ par année le financement accordé aux initiatives communautaires d'aide aux sans-abri.

<p>2008: Promouvoir de bons emplois en adoptant une loi pour régir les agences de placement temporaire, en renforçant la <i>Loi sur les normes du travail</i> et continuant d'augmenter le salaire minimum.</p> <p>2014: S'attaquer au chômage chez les jeunes, procéder à l'intégration des services d'emploi et de formation et adopter le projet de loi 18.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement pérenne de 3 M\$ pour les inspections en milieu de travail a été annoncé en 2013. • Nouvelles clauses ajoutées en 2010 à la <i>Loi sur les normes du travail</i> pour protéger le personnel provenant d'agences de placement temporaire. • Hausse du salaire minimum à 11 \$/heure le 1^{er} juin 2014 après trois ans à 10,25 \$/heure. • Projet de loi 18, <i>Loi de 2014 sur l'amélioration du lieu de travail au service d'une économie plus forte</i>, en seconde lecture. • Le projet de loi 18 met de l'avant l'indexation annuelle du salaire minimum à compter du 1^{er} octobre 2015; il comporte des clauses relatives aux salaires non payés, aux frais de recrutement versés par les travailleurs migrants et au salaire égal pour les travailleurs temporaires.
<p>2008: Mise en œuvre graduelle de la maternelle à temps plein (MTP) pour les enfants de 4 et 5 ans de 2010 à 2015.</p> <p>2014: Projet de loi 10 et investissement de 33,6 M\$ pour la protection de services de garde réglementés et accorder plus de subventions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la MTP dans les écoles publiques pour quelque 265 000 enfants achevé en septembre 2014. • Projet de loi 10, <i>Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants</i> en seconde lecture, visant à soutenir des choix éclairés en matière de services de garde, à accroître l'accès aux services de garde de qualité et à renforcer la qualité des services de garde et des programmes visant la petite enfance.
<p>2008: Investir 45 M\$/an pendant trois ans pour les soins dentaires des Ontariens et Ontariennes à faible revenu.</p> <p>2014: Introduction d'autres avantages en matière de santé pour les enfants défavorisés: médicaments sous ordonnance, appareils fonctionnels, soins de la vue et services de santé mentale. Examiner la possibilité d'étendre la couverture à l'ensemble des Ontariens à faible revenu.</p> <p>Engagement à fournir un programme public de soins dentaires aux adultes à faible revenu d'ici 2025.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2010: Mise en œuvre du programme Beaux sourires Ontario pour fournir des soins dentaires aux enfants défavorisés seulement. • En décembre 2013, le gouvernement a annoncé la fusion à compter d'août 2015 de six programmes de soins dentaires pour enfants défavorisés en un seul: Beaux sourires Ontario. Le seuil d'admissibilité en fonction du revenu a été augmenté en avril 2014 à 21 513 \$/an net pour un enfant auquel s'ajoutent 1 500 \$ pour chaque enfant additionnel. • Il n'y a pas encore de programme public de soins dentaires pour les adultes et les aînés à faible revenu qui ne sont pas bénéficiaires d'aide sociale.

<p>2008: Créer des solutions taillées sur mesure pour répondre aux besoins uniques des femmes, des communautés racialisées, des nouveaux arrivants, des personnes ayant des incapacités, des Autochtones, entre autres groupes, plus vulnérables à la pauvreté.</p> <p>2014: Surveiller de près les taux de pauvreté des populations vulnérables, y compris les Autochtones vivant hors réserve, les nouveaux arrivants, les personnes ayant des incapacités, les personnes seules âgées de 45 à 65 ans et les femmes chefs de familles monoparentales.</p> <p>Appuyer l'emploi chez les personnes ayant des incapacités en encourageant le développement de mieux de travail inclusifs.</p> <p>50 M\$ dans un fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de programmes d'emploi, de formation et de soutien visant les femmes, les nouveaux arrivants et les Autochtones. • Investissement dans des programmes de santé, de mieux-être et d'éducation pour les enfants et les jeunes Autochtones. • Communautés racialisées : aucune solution précise décrite ou signalée. • La maternelle à temps plein et la POE une fois complètement déployées devraient sortir les nouveaux arrivants de la pauvreté; aucune donnée décomposée disponible sur l'impact de ces programmes sur la réduction de la pauvreté. • Mise en œuvre depuis 2005 de la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> dans certains secteurs, mais peu de soutien à l'emploi signalé. • Aucun engagement à surveiller les taux de pauvreté au sein des groupes racialisés.
--	--

LES ENFANTS MARGINALISÉS SONT VULNÉRABLES À LA PAUVRETÉ

Pour éliminer la pauvreté infantile en Ontario, il faut se pencher sur les iniquités systémiques de longue date et les enrayer. La discrimination systémique peut limiter l'accès des familles autochtones, racialisées, nouvellement arrivées au pays, ayant des incapacités et dirigées par une femme seule aux bons emplois, aux mesures de soutien du revenu, à l'éducation supérieure et aux services sociaux.¹⁰ Les solutions systémiques pour enrayer la pauvreté, comme analyser l'impact du salaire minimum sur la pauvreté, sont bénéfiques pour les familles marginalisées avec enfants, car les chefs de ces familles sont surreprésentés dans les emplois faiblement rémunérés. Manifestement, il faut des actions soutenues, des politiques ciblées et une volonté inébranlable pour s'attaquer aux iniquités structurelles qui affligent des générations d'Ontariens et d'Ontariennes marginalisés malgré leurs talents, leurs compétences et leurs diplômes.

Dans sa nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement de l'Ontario a pris l'engagement important de surveiller les indices de pauvreté au sein de plusieurs groupes vulnérables: les Autochtones vivant hors réserve, les nouveaux arrivants, les personnes ayant des incapacités, les personnes seules âgées de 45 à 64 et les femmes chefs de famille monoparentale.¹¹ Nous applaudissons l'intention de mieux comprendre le phénomène de la pauvreté par la collecte

de données désagrégées. Nous demandons avec instance au gouvernement ontarien de:

- Mettre en œuvre des programmes ciblés visant à réduire la pauvreté au sein de groupes marginalisés. Étant donné que les taux de pauvreté sont disproportionnellement élevés dans ces groupes, l'engagement à surveiller les indices de progrès dans la lutte contre la pauvreté doit se conjuguer à des mesures immédiates pour réduire la pauvreté des groupes les plus touchés.
- Recueillir des données et surveiller les taux de pauvreté au sein de la population racialisée non autochtone de l'Ontario.
- Considérer avec attention les sources de données de cette information. Seule une enquête fiable résistant à un examen rigoureux, comme le questionnaire détaillé obligatoire du recensement, permet de dresser un portrait exact du niveau de pauvreté et de privation au sein des groupes marginalisés.

Pour réduire les niveaux de pauvreté infantile disproportionnés au sein des groupes marginalisés, l'Ontario doit:

- Encadrer par une loi l'équité en matière d'emploi pour enrayer la discrimination dans les milieux de travail au Canada.¹²
- Abolir la période de trois mois d'attente imposée aux personnes immigrantes avant qu'elles soient couvertes par le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario.¹³

- Créer une Direction responsable de l'équité et de la lutte contre le racisme pour s'attaquer aux iniquités.
- Travailler avec les dirigeants autochtones pour éradiquer la pauvreté dont souffrent 40 % des enfants autochtones.¹⁴

UN NIVEAU DE VIE AU SEUIL DE LA PAUVRETÉ

Les enfants qui vivent en situation de pauvreté sont parfois privés des possibilités et des expériences quotidiennes qui vont de soi pour les enfants de familles mieux nanties. Avant l'abolition de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, l'Indice de défavorisation de l'Ontario (IDO) mesurait, sur la base de dix questions entourant certaines nécessités de la vie, le nombre de personnes qui ne pouvaient se permettre un niveau de vie que la plupart des Ontariens tiennent pour acquis.¹⁵

En 2011, selon l'IDO, un enfant sur dix était pauvre ou défavorisé, car sa famille n'avait pas les moyens de satisfaire à au moins deux éléments figurant sur la liste.¹⁶ Les indicateurs de défavorisation incluaient des choses comme avoir des vêtements convenables pour se présenter à une entrevue d'emploi, manger des fruits et des légumes frais chaque jour ou offrir des cadeaux modestes à des amis ou à sa famille une fois par année.¹⁷

Les enfants ont la capacité de comprendre la pauvreté et ses répercussions sur la vie de leurs familles et de leurs camarades de classe. Au printemps 2014, des représentants de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants se sont adressés à plus de 200 élèves de la cinquième à la huitième année pour leur parler de pauvreté. La pauvreté dans l'esprit d'un élève correspondait à « ne pas pouvoir combler faute d'argent des besoins de base, comme manger, se loger, se vêtir, avoir de l'eau potable à boire, avoir chaud et être en sécurité ».

Du point de vue des enfants, vivre en situation de pauvreté, c'est:

« Ne pas pouvoir s'acheter un repas à l'école ou même s'apporter un lunch; et c'est ne pas avoir de gardienne ».

« Ne pas pouvoir sortir avec ses copains et se faire ridiculiser parce qu'on vit sur l'aide sociale ».

« Ne pas pouvoir participer aux activités parascolaires ».

D'autres élèves ont parlé de la pauvreté invisible. Un élève a dit: « Il y a des gens qui ont l'air de bien se débrouiller dans la vie, mais en réalité ils arrivent à peine à se nourrir tous les jours ». Un autre a établi un lien entre la pauvreté et « les personnes âgées qui ont du mal à payer leurs médicaments ou à chauffer leur logement ».¹⁸

Malheureusement, l'IDO a dû être abandonné vu l'abolition par le gouvernement fédéral de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Nous ne pourrons plus utiliser ce précieux instrument pour mesurer les différentes formes que prennent la pauvreté et la défavorisation éprouvées par les enfants et leurs familles dans leur vie de tous les jours.

FAIRE DE L'EMPLOI UNE PORTE DE SORTIE DE LA PAUVRETÉ.

Le marché du travail de l'Ontario ne produit pas le type d'emplois requis pour sortir les familles de la pauvreté. Depuis 1989, la qualité de l'emploi en Ontario s'est détériorée et à cause de l'augmentation du travail précaire, qui se décline en emplois contractuels, emplois à court terme, quarts de travail, emplois à temps partiel ou même en emplois à temps plein payés au salaire minimum, beaucoup d'enfants et de familles se retrouvent en situation de pauvreté.¹⁹ Dans l'ensemble, l'emploi à temps partiel non désiré a augmenté de 50 % et le chômage chronique de 75 % en Ontario depuis 2009.²⁰ Le nombre d'enfants défavorisés dont les parents travaillent a augmenté depuis 1989; en 2011, 39,7 % d'enfants défavorisés avaient des parents qui travaillaient à temps plein, toute l'année.²¹

Le marché du travail de l'Ontario s'est transformé. Le secteur manufacturier qui comptait 18 % des emplois en Ontario en 2000 n'en comptait plus que 13 % en 2013. Aussi, l'Ontario a connu une montée phénoménale des emplois reliés aux services et du travail précaire.²² Les femmes, les personnes racialisées et les immigrants récents ont fait les frais de cette transformation. Ils sont surreprésentés dans les emplois faiblement rémunérés et il y a une corrélation entre l'origine ethnique, le sexe et les écarts de revenu. En 2011, les Ontariennes gagnaient 68,5 cents pour chaque dollar gagné par les hommes, ce qui constitue un écart de 31,5 %.²³ Les femmes racialisées gagnent 19 % de moins que les femmes non racialisées et 24 % de moins que les hommes racialisés. Les femmes qui ont des incapacités gagnent 75 % de ce que gagnent les femmes qui n'ont pas d'incapacités.²⁴

En 2013-2014, des petits salariés partout en Ontario ont sensibilisé l'opinion publique à la nécessité d'augmenter le salaire minimum de 10,25 \$/h à 14,00 \$/h pour sortir les travailleurs de la pauvreté. Le 1^{er} juin 2014, environ 534 000²⁵ personnes en Ontario travaillant au salaire minimum ont reçu une augmentation de 75 cents, portant ainsi le salaire minimum à 11 \$/h. L'indexation annuelle entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2015. L'Ontario s'est récemment engagée à offrir des protections pour les enfants défavorisés dans le cas des services non couverts par le RAMO et d'examiner la possibilité de mettre en œuvre un régime d'assurance médicale complémentaire pour tous les Ontariens et Ontariennes à faible revenu.

Beaucoup de familles ontariennes sont également aux prises avec le chômage. Le taux moyen de chômage de janvier à août 2014 était légèrement plus élevé qu'en 2013, à 7,7 %.²⁶ La couverture du Régime d'assurance-emploi (a.-e.) est inadéquate pour les Ontariens et Ontariennes sans emploi. En 2014, seulement 28,6 % des travailleurs et travailleuses²⁷ ont reçu des prestations d'a.-e. comparativement à 38 % en 2009²⁸. Cela étant, beaucoup ont dû faire appel à l'aide sociale même s'ils avaient cotisé au Régime d'assurance-emploi.

Pour faire de l'emploi une porte de sortie de la pauvreté pour les familles, l'Ontario doit:

- Hausser le salaire minimum à 15 \$/heure en 2015. À 11 \$/heure, le salaire net d'un parent seul représente 87 % de la MFR après impôt de 2011.²⁹ De plus, les travailleurs non couverts par les normes du travail devraient être payés le salaire minimum.
- Actualiser la *Loi sur les relations de travail* pour protéger tous les petits salariés dans tous les secteurs de l'économie.
- Investir dans des mesures d'application proactives des normes d'emploi, assurer les mêmes mesures de protection aux travailleurs embauchés en vertu d'un programme de travailleurs étrangers temporaires qu'aux autres travailleurs.
- Adopter une loi sur l'équité en matière d'emploi.
- Intervenir auprès du gouvernement fédéral pour qu'il corrige les failles du régime de l'a.-e. afin d'améliorer la couverture des travailleurs.
- Adopter des politiques de salaires décents à l'échelle du gouvernement pour faire en sorte que tous les fonctionnaires de l'État gagnent un salaire suffisant pour avoir une qualité de vie décente.

LE SYSTÈME D'AIDE SOCIALE A BESOIN DE TRANSFORMATIONS POSITIVES

En Ontario, les 898 504³⁰ bénéficiaires de prestations d'aide sociale nettement insuffisantes qui ont du mal à se nourrir, à payer leur loyer, à se déplacer, à s'acheter des vêtements d'hiver et d'autres biens essentiels attendent depuis longtemps des réformes positives au programme d'aide sociale.

Malgré les appels lancés pour une réforme positive, un parent seul avec un enfant de moins de 6 ans bénéficiaire du programme Ontario au travail (OT) reçoit seulement 941 \$/mois. À ce montant s'ajoute la Prestation ontarienne pour enfants (POE) de 109 \$/mois (max. à compter de novembre 2014). Incluant tous les autres avantages fiscaux de sources provinciales et fédérales, les familles monoparentales avec un enfant vivent encore à 35 %

sous la Mesure de faible revenu après impôt de 2014.³¹ Les mesures de soutien du revenu visant directement les enfants, comme les hausses de la POE et des pensions alimentaires, sont encore déduites de la prestation d'aide sociale, de sorte que les familles ne sont pas plus avancées. Les personnes bénéficiaires du POSPH qui travaillent perdront leur allocation de 100 \$/mois liée à l'emploi l'an prochain. Mettre l'accent sur la réinsertion sur le marché du travail des bénéficiaires du POSPH et d'OT ne fait rien pour éliminer les barrières structurelles dans le marché du travail, comme la discrimination et l'absence de mesures d'adaptation pour les personnes qui ont des incapacités.

Le Budget 2014 prévoit une hausse des taux de prestation réclamée depuis longtemps, notamment pour les adultes seuls bénéficiaires d'OT. Par contre, les bénéficiaires d'aide sociale continuent quant à eux de vivre en situation de pauvreté. Pour éliminer la pauvreté en Ontario, il faut s'engager à réformer de façon positive le système de l'aide sociale. Il nous faut une voie claire à suivre, basée sur l'engagement que les bénéficiaires de l'aide sociale recevront un revenu suffisant et qu'aucun n'aura moins d'argent ou se retrouvera plus mal en point qu'avant les réformes.

Par exemple, l'allocation liée à l'emploi du POSPH devrait être conservée vu que le revenu des bénéficiaires du programme qui travaillent demeure insuffisant. De plus, les autres avantages, comme l'allocation pour les diètes spéciales, ne doivent pas être considérés comme une source de revenu influençant les taux.

En tant que système de dernier recours, l'aide sociale devrait demeurer accessible aux personnes les plus vulnérables en Ontario, y compris les demandeurs d'asile. Le projet de loi C-585 a d'abord été déposé à la Chambre des communes comme projet de loi d'initiative parlementaire, mais depuis, il a été inclus dans le projet de loi d'exécution du budget. Ce projet de loi pourrait limiter l'accès des demandeurs d'asile à l'aide sociale. L'Ontario doit s'opposer à cette modification et continuer de traiter de manière juste et équitable les demandeurs d'asile, dont beaucoup sont appauvris et traumatisés après s'être enfuis de leur pays.

Le gouvernement ontarien devrait immédiatement:

- Augmenter substantiellement les taux des prestations d'aide sociale et les indexer en fonction de l'inflation.
- Cesser de retirer des poches des familles bénéficiaires d'OT et du POSPH les hausses de la Prestation ontarienne pour enfants.
- Permettre que les poursuites entourant les pensions alimentaires demeurent facultatives et que les parents seuls puissent conserver *au moins* 50 % des versements.
- Harmoniser la définition de « conjoint » du programme OT et

du POSPH avec la définition utilisée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

- S'opposer à toutes mesures fédérales pour limiter l'accès des demandeurs d'asile à l'aide sociale.
- Travailler avec les groupes concernés à trouver une voie vers une réforme positive de l'aide sociale en Ontario.

ATTENDRE SA CHANCE PENDANT TOUTE SA VIE

La génération de jeunes âgés de 25 ans nés et élevés dans l'ombre de la résolution unanime des partis fédéraux visant à mettre fin à la pauvreté infantile au Canada fait face à des défis considérables. Les jeunes sont touchés par le chômage élevé, les coûts croissants des aliments, du logement et des droits de scolarité et par le fardeau correspondant de dettes. Et ce, à un moment où le filet de sécurité sociale du Canada s'effrite. Les obstacles pour accéder aux services, à l'éducation et à l'emploi sont amplifiés pour les jeunes Autochtones, pour ceux et celles qui appartiennent à des groupes racialisés ou qui sont d'immigration récente, pour les jeunes femmes, pour les jeunes qui ont des incapacités, pour les LGBTQ,³³ pour ceux et celles qui ont des problèmes de santé mentale ou qui sont sans-abri. Trop souvent les jeunes qui atteignent l'âge à laquelle ils n'ont plus accès aux services de protection de l'enfance se retrouvent pauvres, sans emploi ou sous-employés.³⁴

La participation au marché du travail des jeunes de 14 à 24 ans a atteint un sommet en 1989 à 74,6 %, chutant aussi bas que 60,1 % en 2012 « avant de croître modestement en 2013 ».³⁵ Divers facteurs expliquent ce déclin, notamment le plus grand

nombre de jeunes faisant des études postsecondaires. Les droits de scolarité, qui ont augmenté de 108 % depuis 2003, sont toutefois un obstacle majeur pour de nombreux étudiants et étudiantes de familles à faible et moyen revenu.³⁶ Malgré la mise en œuvre d'un programme de réduction de 30 % des droits de scolarité, seulement 58 % des jeunes dont les familles ont un revenu inférieur à 25 000 \$ font des études supérieures tandis que ce pourcentage atteint 81 % chez les jeunes dont les familles ont un revenu supérieur à 100 000 \$.³⁷ L'augmentation des droits de scolarité conjuguée à un taux moyen de chômage de 16 % chez les jeunes restreint l'accès aux études supérieures des gagne-petits et les étudiants se retrouvent souvent avec une dette insurmontable.³⁸

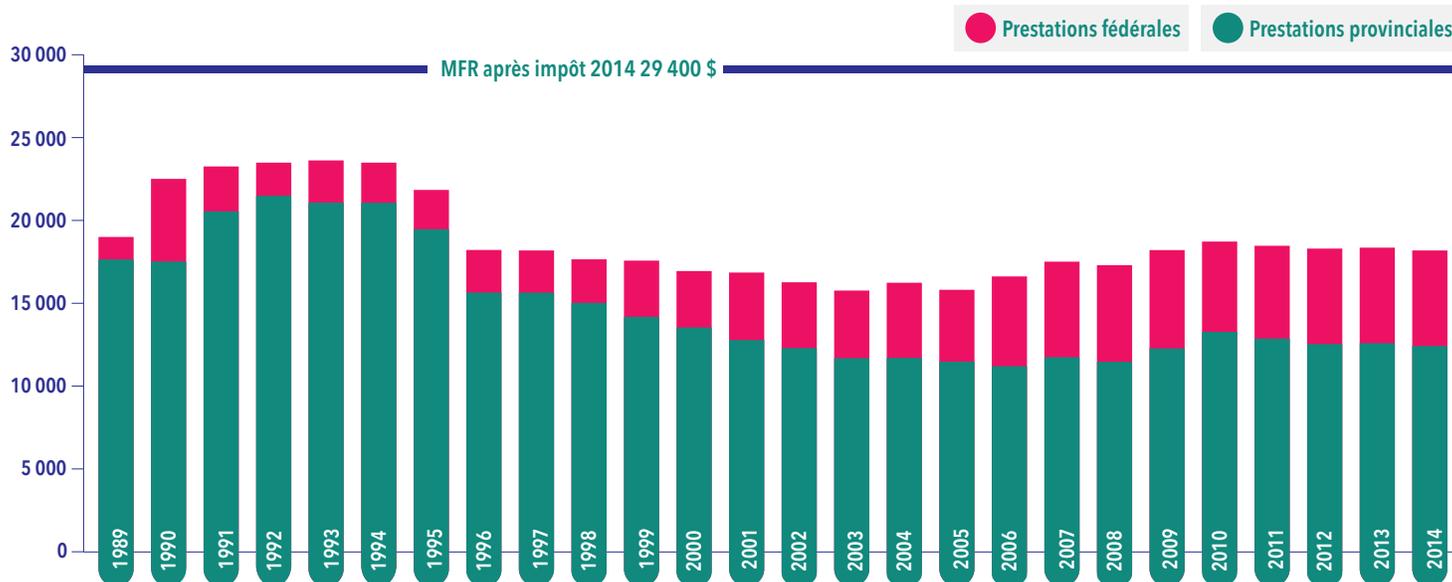
Le gouvernement de l'Ontario a posé des gestes pour contrer le chômage chez les jeunes et leurs perspectives d'avancement limitées. Des programmes, notamment le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et la Stratégie d'emploi pour les jeunes, visent à améliorer les débouchés d'une jeunesse en quête d'expérience sur le marché du travail. Aussi, dans le cadre de la *Loi sur les normes d'emploi*, des mesures positives ont été prises pour reconnaître des droits aux stagiaires non rémunérés.³⁹

L'Ontario peut sortir les jeunes de la pauvreté en leur facilitant l'accès à des programmes de formation, aux études et à l'emploi. Le gouvernement devrait étendre l'admissibilité du Programme de réduction de 30 % des droits de scolarité à des groupes qui en sont exclus présentement. Il devrait également offrir plus de choix d'écoles aux jeunes désireux de participer au Programme d'aide de 100 % pour les droits de scolarité visant les jeunes quittant la prise en charge. On s'attend à ce que la Stratégie d'emplois pour les

GRAPHIQUE 2

TOTAL DES REVENUS DE BIEN-ÊTRE SOCIAL EN DOLLARS CONSTANTS 2014, PARENT SEUL AVEC UN ENFANT DE MOINS DE 6 ANS, ONTARIO³²

Source: *Income Security Advocacy Centre* utilisant des données de l'*Institut Caledon*



jeunes contribue à une légère hausse de la participation des jeunes au marché du travail dans les prochaines années.⁴⁰ Le gouvernement devrait plancher sur les programmes d'emploi pour les jeunes qui ont fait leurs preuves ailleurs, y compris étendre son engagement récent d'intégrer les accords sur les retombées communautaires aux projets d'infrastructure. Le gouvernement devrait également travailler avec le milieu des affaires, les syndicats, le secteur à but non lucratif, les établissements d'enseignement et les groupes communautaires pour relier les jeunes à des possibilités de carrières intéressantes. Cette démarche devrait comprendre de la recherche, de la sensibilisation, du recrutement, des programmes d'éducation et de formation et elle devrait harmoniser différentes sources de financement afin d'améliorer les initiatives communautaires de développement de la main-d'œuvre et d'emploi.

LES INÉGALITÉS DE REVENUS

Depuis 1989, le fossé entre les revenus de riches et des pauvres s'est transformé en gouffre. Les données les plus récentes indiquent que les revenus des familles nanties du décile supérieure ont augmenté de 43 125 \$ depuis 1989, tandis que ceux des familles pauvres du décile inférieur ont augmenté de 596 \$ au cours des mêmes 25 dernières années. L'accroissement des inégalités de revenus comporte aussi une dimension intergénérationnelle. Le revenu moyen dont dispose les Canadiens âgés de 50 à 54 ans est maintenant 64 % plus élevé que celui des personnes âgées de 25 à 29 ans, une hausse de 47 % par rapport au milieu des années 1980.⁴¹ Une autre étude démontre que la concentration de la richesse⁴² parmi les 10 % de Canadiens les plus riches représentait près de la moitié (47,9 %) de toute la richesse en 2012, tandis que « 50 % des Canadiens les moins riches contrôlaient moins de 6 % de la richesse ».⁴³

Ces inégalités de revenu si marquées ont des répercussions négatives sur la santé, le mieux-être et les perspectives d'avenir des enfants défavorisés et elles exposent l'économie à de l'instabilité politique et aux crises financières. À un moment où l'économie de l'Ontario a du mal à se remettre de la récession de 2008, une étude réalisée par le Fonds monétaire international où l'on peut lire que « les sociétés où l'écart entre les riches et les pauvres est moins prononcé jouissent d'une expansion économique plus soutenue » est éclairante.⁴⁴

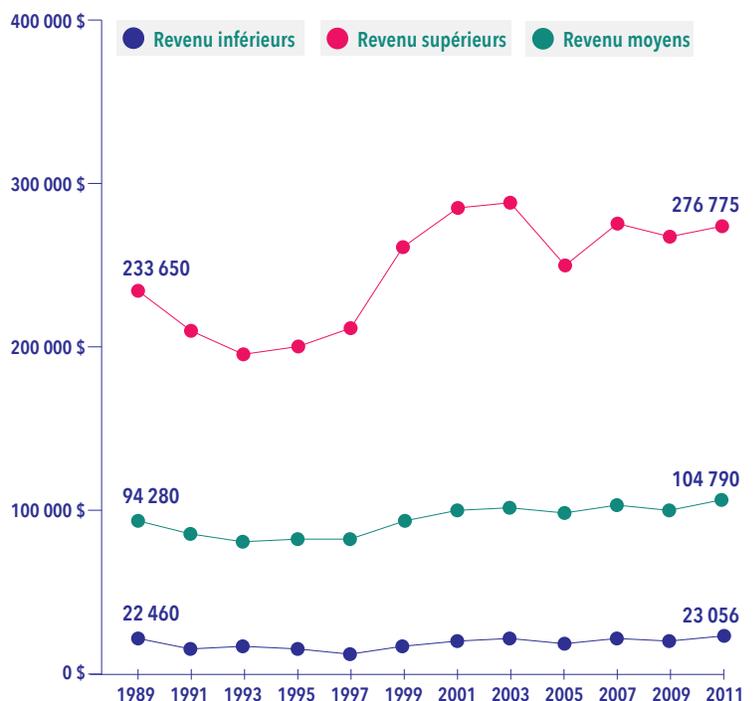
Dans le Budget 2014, le gouvernement a franchi quelques modestes étapes pour corriger les inégalités de revenu, notamment en introduisant une hausse de 1 % du taux d'imposition pour les revenus de 150 000 \$ à 220 000 \$ et de 2 % pour les revenus de 220 000 \$ à 514 000 \$.⁴⁵ Et ce n'est pas négligeable, car l'impôt progressif est un moyen essentiel de redistribution de la richesse. C'est une façon de générer des revenus essentiels pour investir dans

les services publics comme les services de garde à l'enfance, les soins de santé et l'éducation, des services qui améliorent considérablement la qualité de vie d'une majorité de ménages au Canada.⁴⁶

Dans le Budget 2014, le gouvernement s'est engagé à fournir une protection en matière de santé aux enfants de familles à faible revenu afin de couvrir les médicaments sous ordonnance, les appareils fonctionnels, les soins de la vue et les services de santé mentale et à examiner des possibilités d'élargir la couverture à l'ensemble de la population à faible revenu. L'élargissement de ces mesures de protection à tous les Ontariens et Ontariennes à faible revenu est une solution stratégique systémique importante qui peut aussi contrer la corrélation entre l'inégalité des revenus et les problèmes de santé dont souffrent les personnes marginalisées. Par exemple, une étude réalisée à Toronto a démontré que les personnes racialisées étaient moins susceptibles d'avoir consulté un dentiste dans les douze mois précédents « parce que leurs revenus sont inférieurs à ceux des personnes non racialisées ».⁴⁷ Par ailleurs, l'appui public du ministre de la Santé à un Régime fédéral d'assurance-médicaments accessible à tous les Canadiens et Canadiennes est bien accueilli. La couverture des médicaments d'ordonnance est une autre solution systémique qui réduit les obstacles en matière de santé auxquels se butent les personnes à faible revenu et les petits salariés, tout en réduisant les dépenses en santé.

GRAPHIQUE 3

REVENU DES DÉCILES INFÉRIEURS, MOYENS ET SUPÉRIEURS, FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS, ONTARIO, 1989 - 2011



Source : Centre canadien de politiques alternatives, totalisations personnalisées en utilisant les données de l'EDTR avant impôt de Statistique Canada

La forme que prend la gestion des programmes d'assurance-maladie complémentaires est un facteur essentiel pour en assurer le succès auprès des personnes à faible revenu. Pour assurer l'accessibilité à ces programmes, il faut aider les personnes sur le terrain. Conserver la gestion publique de ces programmes sera plus efficace pour soutenir les personnes à faible revenu et plus rentable pour l'État, car la gestion par le secteur privé risque d'entraîner une réduction de la qualité des services et des dépassements de coût, comme ce fut le cas en Colombie-Britannique.⁴⁸

Pour réduire les graves répercussions de l'inégalité des revenus sur les enfants et pour financer ses programmes publics, il faut que l'Ontario augmente ses recettes par le biais d'un impôt progressif. Les services de transport en commun et les services publics universels comme les régimes d'assurance-maladie y compris l'assurance-médicaments, les services de garde à l'enfance universels et un système d'éducation publique efficace sont autant de programmes qui égalisent les chances pour les enfants, peu importe le niveau de revenu de leurs familles. Par ailleurs, travailler à renverser la tendance actuelle à la baisse au chapitre des taux de syndicalisation aura également pour effet de réduire les inégalités de revenu. En effet, on observe une corrélation entre les inégalités de revenu et la diminution des taux de syndicalisation au Canada.⁴⁹ En 2013, le taux national de couverture syndicale était de 30 % comparativement à 34,5 % en 1997.⁵⁰

LES SERVICES DE GARDE NE PEUVENT PAS SAUTER UNE AUTRE GÉNÉRATION

Avoir accès aujourd'hui à un système de services de garde de bonne qualité, sécuritaires, abordables et subventionnés par l'État serait sans doute utile pour les enfants des personnes nées en 1989. L'accès à de tels services de garde permet aux parents de suivre de la formation, de poursuivre des études et d'occuper un emploi, ce qui peut les épargner de la pauvreté. La croissance de l'emploi précaire, notamment le travail sur des quarts, le travail à temps partiel et contractuel, met aussi en relief la nécessité d'avoir des modes de garde de bonne qualité et souples.⁵¹

Le gouvernement provincial a pris des mesures récemment qui reconnaissent la valeur inestimable d'investir dans de bons services de garde. Cependant, il ne s'est pas encore engagé à adopter une politique-cadre qui servirait de base à un système de services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) à l'échelle de la province. Un système de SÉGE bien conçu comprendrait notamment : a) un certain nombre de principes, comme l'universalité d'accès, la qualité, l'exhaustivité (éventail complet de services) et l'abordabilité; b) du financement à long terme; c) des échéanciers et des objectifs de mise en œuvre; et d) un plan de développement et des mesures de reddition de comptes pour

s'assurer de répondre aux besoins changeants. La hausse récente des salaires du personnel de garderie et le déploiement complet de la maternelle à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans à compter de septembre 2014 sont des mesures importantes qui doivent cependant s'inscrire dans un contexte plus global de planification et de mise en œuvre. La *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants*, visant à actualiser la *Loi sur les garderies* et à renforcer la sécurité et la qualité des soins, est également une initiative tout à fait remarquable.

Conjugué à ces mesures, il faut investir davantage dans les services de garde pour permettre aux enfants de toutes les tranches de revenu de s'épanouir pleinement. Présentement, le nombre de places en garderie suffit pour répondre à seulement 20,8 % des enfants âgés de zéro à cinq ans.⁵² Les frais de garde médians demandés par mois pour les poupons, les bambins et les enfants de trois et quatre ans en Ontario sont les plus élevés du Canada.⁵³ Il en coûte en moyenne 12 516 \$ par année pour confier son poupon à une garderie en Ontario, soit près de sept fois plus qu'au Québec (1 824 \$/an). En fait, ces frais de garde sont plus élevés que les droits de scolarité universitaires.⁵⁴

La nouvelle formule de financement adoptée en 2012 a sabré dans le financement accordé à certaines municipalités, ce qui a entraîné des compressions de services, notamment la restriction de l'admissibilité aux subventions pour frais de garde et, dans certains cas, la fermeture de garderies municipales. Beaucoup de garderies communautaires sans but lucratif dans la province luttent pour rester ouvertes. Elles ont dû s'adapter pour accueillir des enfants plus jeunes depuis que les enfants de quatre et cinq ans ont fait le passage à la maternelle à temps plein.

Faute de places abordables dans les services de garde réglementés et subventionnés, beaucoup de parents ont recours à des services de garde en milieu familial non réglementés. Les décès tragiques de quatre enfants survenus récemment dans ce type de service dans la région de Toronto ont relancé le débat entourant la nécessité d'améliorer la qualité des services de garde offerts en milieu familial. Le rapport récent de l'ombudsman de l'Ontario à cet effet contient 113 recommandations pour améliorer les soins offerts aux quelque 823 000 enfants confiés à des milieux de garde non agréés en Ontario.⁵⁵ La *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants* met de l'avant quelques modifications en ce qui a trait à ces milieux de garde, mais leur efficacité et leur utilité restent à prouver.

Dans un avenir immédiat, le secteur des services de garde requiert plus de financement direct pour stabiliser les services, maintenir les frais de garde à un prix abordable et verser des salaires adéquats. Les services actuels peuvent, par ailleurs, être améliorés pour mieux répondre aux besoins des parents. Par exemple, s'il

est vrai que la maternelle à temps plein est une étape en vue de l'instauration d'un système universellement accessible de services éducatifs et de garde à l'enfance, il reste à mettre en place des services pour répondre aux besoins de garde avant et après l'école et durant l'été. Une fois que la stabilité du secteur sera assurée, l'Ontario devra commencer à concrétiser la vision attendue depuis longtemps d'un système public de services de garde de bonne qualité, complètement accessibles et abordables.

LES FAMILLES ONT TOUTES BESOIN D'UN LOGEMENT À PRIX ABORDABLE

La pénurie de logements à prix abordable et sécuritaires constitue un obstacle majeur à l'élimination de la pauvreté des enfants et des familles. Victimes de la précarité des emplois, de l'iniquité des salaires et des taux de prestation d'aide sociale trop faibles, les familles ont du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le logement est souvent la plus grosse dépense mensuelle d'un ménage et il est toujours relié à l'insécurité alimentaire. Les utilisateurs des banques alimentaires consacrent en moyenne 71 % de leur revenu au logement⁵⁶ et, tous les mois, plus de 131 000 enfants font appel aux banques alimentaires.⁵⁷

Présentement, 165 069 ménages sont sur des listes d'attente pour un logement au coût basé sur le revenu, des listes qui peuvent s'étirer sur dix ans. Les revenus des familles n'ont pas suivi la cadence des hausses de loyer de sorte que les familles sont au bord de perdre leur toit. Une étude récente tout à fait frappante a révélé que 90 % des familles avec enfants qui habitent des tours d'habitation dans les quartiers défavorisés de Toronto sont près de se retrouver à la rue. Un nombre disproportionné des familles sondées appartiennent à des communautés racialisées, proviennent de l'immigration ou sont des familles monoparentales dirigées par une femme.⁵⁸

Un utilisateur de refuge sur sept au Canada est un enfant, et 235 000 Canadiens et Canadiennes se retrouvent sans toit annuellement, ce qui représente un coût de 7 milliards pour l'économie.⁵⁹ L'itinérance se décline de nombreuses façons : cachée, c'est un divan-lit ou une chambre à coucher libre, une maison surpeuplée ou un refuge et visible, ce sont les personnes qui vivent dans la rue dans nos collectivités. Dans sa Stratégie de réduction de la pauvreté de 2014, l'Ontario s'est fixé comme but à long terme d'éliminer l'itinérance en Ontario et le gouvernement s'est engagé à étudier la complexité de la problématique et les mesures les plus efficaces pour en surveiller les indices. En vertu de cette stratégie, le gouvernement investit aussi dans la création de mille logements supervisés, offrant des services aux personnes qui ont de graves problèmes de santé mentale et de toxicomanie. De plus, il s'engage à financer des initiatives communautaires d'aide aux sans-abri.⁶⁰

L'engagement de l'Ontario d'éliminer l'itinérance est bien reçu et il est important de mettre en place des mécanismes pour surveiller l'itinérance. Toutefois, nous ne pouvons pas nous permettre de retarder. Nous disposons de suffisamment de connaissances sur ce qui fonctionne pour réduire l'itinérance. Dans son Budget de 2015, le gouvernement de l'Ontario doit établir un échéancier et un plan d'action doté des ressources requises pour éliminer l'itinérance et permettre aux initiatives et aux investissements de démarrer immédiatement. Ce plan d'action devrait comprendre des mesures pour améliorer le revenu des bénéficiaires d'aide sociale afin de mettre un terme à leur précarité de logement.

L'Ontario a participé au projet pilote At Home/Chez soi de la Commission de santé mentale du Canada. Le concept de « Logement d'abord » est au cœur de cette démarche qui fournit sans délai un logement permanent à des personnes sans-abri et le soutien nécessaire pour leur permettre de le conserver. Elle fixe aussi des objectifs sur le plan de l'inclusion sociale des personnes, de leur autonomie et de l'amélioration de leur qualité de vie et de leur état de santé.⁶¹ L'Ontario peut s'appuyer sur l'efficacité du modèle Logement d'abord et en assurer le succès en fournissant des logements adéquats aux personnes dans le besoin.

DES MESURES IMPORTANTES QUE PEUT PRENDRE L'ONTARIO POUR PALLIER LA CRISE DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT À PRIX ABORDABLE:

- Accroître le nombre de logements à prix abordable en ajoutant à la *Loi sur l'aménagement du territoire* des clauses d'inclusion obligeant les promoteurs à inclure des logements à prix abordable dans leurs projets.⁶²
- Fournir aux locataires à faible revenu une allocation pour le logement.
- Rénover et entretenir les logements à prix abordable actuels pour s'assurer de leur bon état.
- Veiller à ce que le programme de financement hypothécaire à coût abordable d'Infrastructure Ontario demeure capitalisé à 500 M\$ afin de réaliser les réparations.⁶³
- Revenir sur la décision de plafonner le financement accordé aux refuges pour personnes sans-abri. Ce plafond signifie que le nombre de personnes accueillies dans un refuge est fixe pour l'année, peu importe la situation.
- Continuer d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour l'adoption d'une stratégie nationale en matière de logement.

RECOMMANDATIONS

FAIRE DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ UNE PRIORITÉ

- Réduire la pauvreté infantile de 25 % et entreprendre concrètement de réduire les inégalités de revenu au moyen d'un régime d'impôt progressif et d'investissements dans les services publics.
- Financer adéquatement les programmes afférents à la Stratégie de réduction de la pauvreté, notamment les programmes de prévention de l'itinérance. Mettre en œuvre des initiatives afin de réduire la pauvreté au sein de groupes marginalisés.
- Définir de concert avec les parties concernées la voie à suivre pour une réforme positive du système d'aide sociale. Les revenus des bénéficiaires doivent être suffisants et aucun bénéficiaire ne devrait se retrouver plus mal en point à cause des réformes.
- Exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre un plan d'action national de réduction de la pauvreté.

FAIRE DU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ UNE PORTE DE SORTIE DE LA PAUVRETÉ

- Augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure et l'indexer en fonction de l'inflation pour que le revenu des travailleurs et travailleuses soient 10 % au-dessus de la Mesure de faible revenu.
- Appliquer la *Loi sur les normes d'emploi* et mettre à jour à *Loi sur les relations de travail* pour mieux protéger les travailleurs et travailleuses.
- S'attaquer à la discrimination au travail: mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi; établir l'équité salariale.

FOURNIR UN FILET DE SÉCURITÉ SOCIAL SOLIDE

- Transformer le système d'aide sociale pour qu'il sorte les gens de la pauvreté. Augmenter substantiellement les taux des prestations et continuer d'investir pour hausser de 100 \$/mois les prestations des personnes seules bénéficiaires d'Ontario au travail. Mettre fin au gel sur les augmentations accordées aux membres de la famille de personnes bénéficiaires du POSPH. Cesser de soustraire les hausses de la POE des prestations de base et permettre aux bénéficiaires de conserver leur pension alimentaire. Fournir des programmes de formation de qualité pour aider les gens à réintégrer le marché du travail.
- Augmenter de 100 \$ par année la Prestation ontarienne pour enfants et l'indexer en fonction de l'inflation.
- Accélérer la mise en œuvre du régime d'assurance-médicaments,

de soins de la vue et de soins dentaires pour toutes les personnes à faible revenu.

- Exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre le programme d'assurance-médicaments et étende l'admissibilité au régime d'assurance-emploi.

ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

- Fournir des subventions en nombres suffisants pour répondre à la demande des parents et s'engager à élaborer des politiques et un nouveau modèle de financement pour l'instauration d'un système universel de services de garde à l'enfance de qualité et abordables.

AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT À PRIX ABORDABLE ET METTRE FIN À L'ITINÉRANCE

- Pour le Budget 2015, définir un échéancier et un plan assorti des fonds nécessaires pour éliminer l'itinérance. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de logements adéquats pour satisfaire aux besoins des collectivités.
- Fournir une allocation au logement mensuelle aux locataires à faible revenu pour atténuer le coût élevé des loyers.
- Moderniser le parc vieillissant de logement social pour qu'il se conforme aux normes en vigueur; bâtir plus de logements abordables et supervisés.
- Renforcer les lois qui protègent les locataires.
- Intégrer des mécanismes de zonage inclusif dans la *Loi sur l'aménagement du territoire*.
- Revenir sur la décision de plafonner le financement accordé aux refuges pour personnes sans-abri.

FAIRE DES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES JEUNES UNE PRIORITÉ

- Réduire les droits de scolarité universitaires de 30 %. Augmenter les subventions pour tous les étudiants et étudiantes de familles à faible revenu (y compris les étudiants à temps partiel et les étudiants adultes).
- Pour les jeunes pris en charge et ayant quitté la prise charge, accroître à 25 ans l'âge limite pour les ententes de soins prolongés et d'entretien.
- Travailler avec le milieu des affaires, les syndicats, le secteur à but non lucratif, les établissements d'enseignement et les groupes communautaires pour fournir aux jeunes des possibilités de carrières intéressantes.

NOTES DE FIN

- 1 Patychuk, D. (février 2010). Données du recensement de 2006, Stratégie d'accès communautaire aux statistiques sociales. Préparé pour le réseau Colour of Poverty- Colour of Change.
- 2 Statistique Canada (2013). Produit analytique: La composition du revenu au Canada Enquête nationale auprès des ménages, 2011 Ministère de l'Industrie. Source : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-014-x/99-014-x2011001-fra.cfm><http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-014-x/99-014-x2011001-eng.cfm#6>.
- 3 Statistique Canada (juillet 2014). Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1) - guide de l'utilisateur des données sur la famille Direction de la statistique du revenu.
- 4 Idem.
- 5 Statistique Canada (2013). Lignes de faible revenu, 2011-2012 Série de documents de recherche - Revenu Direction de la statistique du revenu.
- 6 Statistique Canada. Totalisation personnalisée des données du Fichier des familles T1,, 1989 et 2012.
- 7 Patychuk, D. (février 2010). Données du recensement de 2006, Stratégie d'accès communautaire aux statistiques sociales. Préparé pour le réseau Colour of Poverty- Colour of Change.
- 8 Fontaine, P. (2007). Protecting our gifts and securing our future: Eliminating poverty among First Nations children. *Paediatrics & Child Health*, 12(8), 653-655. Source : www.pulsus.com/journals/toc.jsp?CurrPg=journal&jnlKy=5&isuKy=745.
- 9 Statistique Canada (22 juillet 2014). CANSIM tableau 111-0015. Caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel
- 10 Block, S. (juin 2010). Ontario's Growing Gap: The role of race and gender. Centre canadien de politiques alternatives. Block, S. et Galabuzi, G.E. (2011). Canada's Colour Coded Labour Market. Source : <http://www.policyalternatives.ca/publications/reports/canadas-colour-coded-labour-market>. Commission du droit de l'Ontario (août 2012). (août 2012) Travailleurs vulnérables et travail précaire - rapport intérimaire Source : <http://www.lco-cdo.org/fr/vulnerable-workers-interim-report-executive-summary>
- 11 Gouvernement de l'Ontario (2014). Réaliser notre potentiel. Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, 2014-2019 Source : <http://www.ontario.ca/fr/domicile-et-communautaire/realiser-notre-potentiel-strategie-ontarienne-de-reduction-de-la-pauvrete-2014-2019>.
- 12 Rapport de 1984 sur l'égalité en matière d'emploi, cité dans Verma, A. (2012) Employment Equity: Taking Action. Groupe de travail sur la santé et le racisme. Centre de santé communautaire, East Mississauga.
- 13 Right to Healthcare Coalition. (janvier 2011) Investing in health, economic, settlement and integration outcomes: A business case for eliminating the three month wait for OHIP for new Ontario residents. Source : http://accessalliance.ca/sites/accessalliance/files/Business_Case_3monthwait.pdf.
- 14 Macdonald, D. et Wilson, D. (2013). Poverty or prosperity: Indigenous children in Canada. Centre canadien de politique alternative et Sauvons les enfants Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/06/Poverty_or_Prosperty_Indigenous_Children.pdf.
- 15 Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. (Décembre 2013). Rompre le cycle: Cinquième rapport d'étape sur la Stratégie de réduction de la pauvreté en Ontario, rapport annuel 2013.
- 16 Idem.
- 17 Banque alimentaire Daily Bread et l'Institut Caledon (2009). Créer un indice de défavorisation: processus de recherche.
- 18 Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (2014). La pauvreté, qu'est-ce que c'est? Cahier de discussion pour les élèves de la 5e à la 8e année.
- 19 Hennessy, T., et Stanford, J. (mars 2013). More harm than good: Austerity's impact in Ontario. Canadian Centre for Policy Alternatives-Ontario. Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2013/03/More%20Harm%20Than%20Good_0.pdf
- 20 Tiessen, K. (mars 2014). Seismic Shift: Ontario's Changing Labour Market. Canadian Centre for Policy Alternatives Ontario Office. Source : <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/seismic-shift>.
- 21 Statistique Canada (2013). Totalisations personnalisées. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Fichier principal.
- 22 Tiessen, K. (mars 2014). Seismic Shift: Ontario's Changing Labour Market. Canadian Centre for Policy Alternatives Ontario Office. Source : <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/seismic-shift>.
- 23 Cornish, M. (avril 2014). A Growing Concern: Ontario's Gender Pay Gap. Canadian Centre for Policy Alternatives Ontario Office. Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office%20C%20Ontario%20Office/2014/04/Ont_Equal_Pay_Day.pdf.
- 24 Idem.
- 25 Yalnizyan, A. (2013). Boost the minimum wage, boost the economy. The Progressive Economics Forum. Source : <http://www.progressive-economics.ca/2013/02/27/boost-the-minimum-wage-boost-the-economy/>.
- 26 Statistique Canada (octobre 2014) CANSIM tableau 282-0001 Estimations de l'enquête sur la population active (EPA), par sexe et tranche d'âge, non ajustées pour les variations saisonnières.
- 27 Statistique Canada. Tableau 276-0020. Programme d'assurance-emploi (AE) prestataires selon la province, le genre de prestations de revenu, le sexe et l'âge, mensuel (Personnes), CANSIM (base de données)
- 28 Conseil consultatif de l'examen de l'aide sociale de l'Ontario (mai 2010). Recommandation pour une révision de la sécurité du revenu en Ontario
- 29 Ce chiffre est calculé après la déduction de l'impôt sur les salaires et les crédits d'impôt et les transferts ont été estimés pour un travailleur avec un enfant gagnant 11 \$/h, 35 h/semaine sur 52 semaines. Analyse effectuée par Kaylie Tieszen, économiste, Centre canadien de politiques alternatives, bureau de l'Ontario.
- 30 À compter d'août 2014. Tirés des rapports statistiques mensuels du Programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées du ministère des Services sociaux et communautaires: http://www.mcscs.gov.on.ca/documents/fr/mcscs/social/reports/OW_FR_2014-08.pdf et http://www.mcscs.gov.on.ca/documents/fr/mcscs/social/reports/ODSP_FR_2014-08.pdf
- 31 Calcul fait en augmentant la MFR après impôt de 2011 pour un ménage de deux personnes (calculé à partir de chiffres provenant des seuils de faible revenu de Statistique Canada 2011-2012 et du ministère de l'Industrie 2013) d'un facteur de 1,0431 pour tenir compte de l'inflation. Le calcul de la MFR utilise l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille des familles afin d'assurer la cohérence avec les rapports antérieurs de Campagne 2000 - Ontario.
- 32 Les données 1989-2013 sur les revenus de bien-être social en Ontario proviennent de l'Institut Caledon; le calcul des revenus de bien-être social en Ontario 2014 et l'ajustement des données de 1989-2013 réalisés par Income Security Advocacy Centre. Pour plus de renseignements sur les revenus de bien-être social au fil des années et au Canada, voir Tweedle, A, K. Battle et S. Torjman, *Welfare in Canada* 2013, novembre 2014.
- 33 LGBTQ est un acronyme pour lesbienne, gai, bisexuel, transgenre et queer.
- 34 Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes (2012). 25 est le nouveau 21. Source : <http://provincialadvocate.on.ca/documents/en/25istheNew21.pdf>
- 35 Ministère des Finances de l'Ontario (2014). Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario. Chapitre 1: Population et main-d'œuvre - tendances et projections Source : <http://www.fin.gov.on.ca/en/economy/ltr/2014/ltr2014.pdf>.
- 36 La Fédération canadienne des étudiants et des étudiantes - Ontario (2014). Addressing a Crisis: Students' Recommendations for the 2014 Ontario Budget. Source : <http://www.cfsontario.ca/downloads/2014-Fin.Ctte-Submission.pdf>.
- 37 Idem.
- 38 Statistique Canada (octobre 2014) CANSIM tableau 282-0001 Estimations de l'enquête sur la population active (EPA), par sexe et tranche d'âge, non ajustées pour les variations saisonnières.
- 39 Le projet de loi 18, Loi de 2014 sur l'amélioration du lieu de travail au service d'une économie plus forte Source : http://www.onla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=2916 et le ministère du Travail de l'Ontario. (mars 2014) Les stages non rémunérés sont-ils légaux en Ontario? Source : <http://www.labour.gov.on.ca/english/es/pubs/internships.php>
- 40 Ministère des Finances de l'Ontario (2014). Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario. Chapitre 1: Population et main-d'œuvre - tendances et projections Source : <http://www.labour.gov.on.ca/french/es/pubs/internships.php>.
- 41 Totalisation personnalisée du Centre canadien de politiques alternatives, utilisant les données avant impôt de l'EDTR de Statistique Canada (1989-2011)
- 42 Conference Board du Canada (23 septembre 2014) Age Rather than Gender Becoming the New Income Divide. Communiqué de presse 15-29 Source : http://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/14-09-23/age_rather_than_gender_becoming_the_new_income_divide.aspx.
- 43 La richesse correspond à la valeur nette: la valeur totale des actifs moins les dettes. Le revenu est le montant d'argent qu'une personne ou une famille gagne chaque année. Cité dans Institut Broadbent (septembre 2014). Les nantis et les démunis: l'inégalité profonde et obstinée au Canada. Source : <https://www.broadbentinstitute.ca/fr/issue/les-nantis-et-les-d%C3%A9munis-lin%C3%A9galit%C3%A9-profonde-et-obstin%C3%A9e-au-canada>.
- 44 Lynch, D.J. (16 novembre 2011) How Inequality Hurts the Economy. Bloomberg Business Week Global. Source : <http://www.businessweek.com/magazine/how-inequality-hurts-the-economy-11162011.html>.
- 45 Tiessen, K. (2014 May 1). Budget 2014: Baby steps to renewing revenue health. Canadian Centre for Policy Alternatives Ontario Office. Source : <http://behindthenumbers.ca/2014/05/01/budget-2014-baby-steps-to-renewing-revenue-health/>.
- 46 Mackenzie, H., Shillington, R. (2009 April). Canada's Quiet Bargain: The benefits of public spending. Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2009/Benefits_From_Public_Spending.pdf
- 47 Santé publique Toronto (octobre 2013). Racialization and Health Inequities in Toronto. Source : <http://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2013/hl/bgrd/backgroundfile-62904.pdf>
- 48 Bains, C. (28 février 2013). Outsourcing health administration not bringing expected benefits: Vérificateur de la C.-B. Presse canadienne. Source : <http://bc.ctvnews.ca/outsourcing-health-administration-not-bringing-expected-benefits-b-c-auditor-1.1177007>
- 49 Block, S. (novembre 2012). Mettre à jour les lois en matière de normes de travail et de relations de travail. Institut Broadbent. Source : <http://www.broadbentinstitute.ca/fr/blog/sheila-block-mettre-%C3%A0-jour-les-lois-en>

mati%C3%A8re-de-normes-de-travail-et-de-relations-du-travail .

50 Gouvernement du Canada. (11 juin 2014) Couverture syndicale au Canada, 2013 Programme du travail Source : http://www.travail.gc.ca/fra/ressources/info/publications/couverture_syndicale/couverture_syndicale.shtml

51 Lewchuk, W., Lafleche, M. et col. (2013). It's more than poverty: Employment precarious and household well-being. Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario Research Group. Source : <http://www.unitedwaytoronto.com/downloads/whatWeDo/reports/ItsMoreThanPoverty2013-02-09FRReport.pdf>

52 Ferns, C. et Friendly, M. (juin 2012). The State of Early Childhood Education and Care in Canada 2012. Moving Child Care Forward Project. Source : <http://childcarecanada.org/sites/default/files/StateofECEC2012.pdf>.

53 Idem.

54 Idem.

55 Ombudsman de l'Ontario. (octobre 2014) Garderies mal gardées. Enquête sur la manière dont le ministère de l'Éducation traite les plaintes et les préoccupations à propos des fournisseurs non agréés de services de garde d'enfants. Rapport de l'ombudsman. Source : <https://ombudsman.on.ca/Resources/Reports/Careless-About-Child-Care.aspx>.

56 Ontario Association of Food Banks. (2013). Bilan-faim 2013 Source : http://www.foodbankscanada.ca/getmedia/d34fe2c8-a02e-47cd-935f-1a621e9ae1ef/Bilan-Faim2013_highres.pdf.aspx?ext=.pdf

57 L'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario (2014). Enquête sur les listes d'attente 2014 Rapport de l'ALSBL sur les listes d'attente en Ontario.

58 Paradis, E. (novembre 2013). Nine out of Ten Families at Risk of Homelessness in Toronto's Aging Rental Highrise Buildings. Research Update. Cities Centre, University of Toronto.

59 Stephen Gaetz, Tanya Gulliver, et Tim Richter (2014). État de l'itinérance au Canada: 2014. Toronto: The Homeless Hub Press. Source : <http://www.homelesshub.ca/SOHC2014>

60 Gouvernement de l'Ontario (2014). Réaliser notre potentiel. Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, 2014-2019.

61 Canadian Alliance to End Homelessness. (2014). Housing First. Source : <http://www.caeh.ca/a-plan-not-a-dream/housing-first/>

62 Barnes, S. (2013). Poverty Is A Health Issue: Wellesley Institute Submission on the Ontario Poverty Reduction Strategy. Wellesley Institute. Source : <http://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2013/09/Poverty-Reduction-Strategy-2013.pdf>

63 Nouvelles de la CBC (6 novembre 2013). Kenora Shelter tightens rules to stay afloat. Source : <http://www.cbc.ca/news/canada/thunder-bay/kenorashelter-tightens-rules-to-stay-afloat-1.2416943>

REMERCIEMENTS

Campagne 2000 - Ontario remercie les groupes suivants pour leur appui :

Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), Ontario English Catholic Teachers' Association, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, Income Security Advocacy Centre, Institut Wellesley, Mennonite Central Committee Ontario, UNIFOR, bureau national et de l'Ontario du Centre canadien de politiques alternatives, équipe des questions urbaines de Santé publique Toronto, notre dévoué comité de direction, nos organisations partenaires en Ontario et nos donateurs.

Nos remerciements à Family Service Toronto, notre organisme hôte, appuyé par Centraide Toronto.

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada; plus de 70 de ces organismes sont de l'Ontario. Rendez-vous à www.campaign2000.ca pour la liste des organismes partenaires.

Droits d'auteur © novembre 2014, Campagne 2000.

Tous droits réservés.

ISBN : -894250-85-9

Publication : Campagne 2000 - Ontario, Toronto

Auteure : Anita Khanna

Traduction : Jocelyne Tougas

Graphisme : The Public

Produit par une main-d'œuvre syndiquée, section locale 594 du SEEFPO

Available in English : <http://www.campaign2000.ca/reportCards/provincialReports.html#ont>

Téléchargez ce rapport et nos autres publications à www.campaign2000.ca.

Appelez au 416-595-9230, poste 244 pour commander des copies papier.

<http://www.campaign2000.ca/Ontario/index.html>

Twitter : @Campaign2000

Facebook: Ontario Campaign2000

FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.



1914 • 2014 • Embracing the future

